

Paul ASSAS

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix

46, Boulevard de Cimiez, Résidence l'Alhambra NICE 06000

Tél. 04.93.81.07.85

Fax. 04 93.81.64.41

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE COTE D'AZUR CORSE

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.

Siège Social

15, rue Michelet

- 06100 NICE -

SIRET N° 427 661 624 000 28

APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- RAPPORT SPECIAL**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46, Boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04.93.81.64.41

**LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE
COTE D'AZUR CORSE**

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.

Siège Social

15, rue Michelet

- 06100 NICE -

SIRET N° 427 661 624 000 28

APE : 9499Z

**- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46, Boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra

06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

Mesdames, Messieurs, Membres de l'Association,

Opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'assemblée générale du 9 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE COTE D'AZUR CORSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

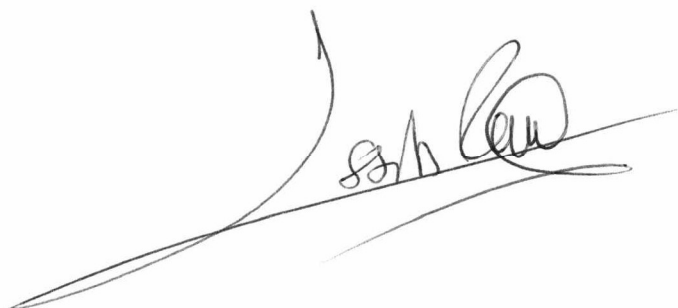
Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice,
Le 26 juin 2026

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Documents annexés
Comptes annuels : Actif- Passif
Compte de résultat
Annexes
CER
CROD



Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	42 269	25 374	16 895	21 819
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	270 862	2 595	268 267	269 132
	Constructions	2 419 124	847 677	1 571 448	1 529 034
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	301 433	108 424	193 009	169 540
	Autres immobilisations corporelles	1 960 092	1 770 093	189 999	179 836
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				103 312
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 433 616	255 000	1 178 616	1 520 549
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	339		339	339
	Prêts	7 590		7 590	10 350
	Autres immobilisations financières	5 298		5 298	4 724
Total II		6 440 624	3 009 162	3 431 461	3 808 637
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	51 585		51 585	67 898
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 819		3 819	3 722
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 167		7 167	3 508
	Créances reçues par legs ou donations	2 057 920		2 057 920	1 767 240
	Autres créances	278 521	66 509	212 012	307 435
	Charges constatées d'avance	44 182		44 182	37 204
	Valeurs mobilières de placement	2 731 668		2 731 668	2 532 668
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 643 932		4 643 932	2 992 586
Total III		9 818 795	66 509	9 752 285	7 712 262
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	16 259 418	3 075 672	13 183 746	11 520 898

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	9 048 957	8 620 335
	Fonds propres complémentaires	143 382	143 382
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 956 795	428 622
	Situation nette (sous-total)	11 149 134	9 192 339
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	150 580	125 927
	Provisions réglementées		
	Total I	11 299 714	9 318 266
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Droits du concédant		
	Total II		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 433 616	1 745 549
	Fonds dédiés		
	Total III	1 433 616	1 745 549
	Provisions pour risques	14 330	14 708
	Provisions pour charges	50 370	43 131
	Total IV	64 700	57 839
	Emprunts obligataires convertibles		
DETTE	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 763	92 666
	Emprunts et dettes financières divers	27 216	7 113
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 997	135 161
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	167 632	155 049
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 109	9 256
TOTAL GENERAL	Produits constatés d'avance		
	Total V	385 717	399 245
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	13 183 746	11 520 898

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	320	320
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	81 490	90 538
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	189 458	106 754
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	29 998	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 553 749	1 453 405
	Mécénats	927	18 035
	Legs, donations et assurances-vie	1 951 506	1 385 396
	Contributions financières	275 000	98 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	4 376	3 410
	Utilisations des fonds dédiés	629 243	78 000
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	946 736	
	Autres produits	5 539	369
Total des produits d'exploitation		5 668 342	3 234 226
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	13 050	34 943
	Variation de stocks	15 397	(2 186)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	49 567	54 591
	Variation de stocks	916	(2 204)
	Autres achats et charges externes	1 420 618	1 393 620
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	64 275	44 128
	Salaires	714 069	657 189
	Cotisations sociales	277 179	243 976
	Dotation aux amortissements et dépréciations	217 696	399 308
	Dotation aux provisions	11 237	10 864
	Reports en fonds dédiés	317 310	674 299
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	629 243	
	Autres charges	1 161	1 225
Total des charges d'exploitation		3 731 718	3 509 753
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 936 625	(275 527)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 936 625	(275 527)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	26 247	32 405
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		26 247	32 405
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	185	587
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		185	587
RESULTAT FINANCIER		26 062	31 818
RESULTAT COURANT avant impôts		1 962 687	(243 709)
	Produits exceptionnels		840 082
	Charges exceptionnelles		160 478
RESULTAT EXCEPTIONNEL			679 604
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		5 892	7 273
TOTAL DES PRODUITS		5 694 590	4 106 713
TOTAL DES CHARGES		3 737 795	3 678 091
EXCEDENT ou DEFICIT		1 956 795	428 622
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		1 121 334	56 694
TOTAL		1 121 334	56 694
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		1 121 334	56 694
TOTAL		1 121 334	56 694

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE



1. PRESENTATION DE L'ENTITE	24
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	224
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	224
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	224
4.1 Cadre légal de référence	224
4.2 Durée et période de l'exercice comptable	25
4.3 Changement de méthode d'évaluation	25
4.4 Changement de méthode de présentation	25
4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif	26
4.5.1. Immobilisations incorporelles	26
4.5.2. Immobilisations corporelles	26
4.5.3. Immobilisations financières	27
4.5.4. Immobilisations inaliénables	27
4.5.5. Donations temporaires d'usufruit	27
4.5.6. Stocks	27
4.5.7. Créances	27
4.5.8. Valeurs Mobilières de Placement	27
4.5.9. Conversion des éléments en devises étrangères	27
4.6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif	27
4.6.1. Fonds propres	27
4.6.2. Provisions réglementées	228
4.6.3. Provisions pour risques et charges	228
4.6.4. Fonds dédiés	228
4.6.5. Fonds reportés	228
4.7. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat	29
4.7.1. Legs et donations inscrits au compte de résultat	29
4.7.2. Dons	30
4.7.3. Assurances-vie	30
4.7.4. Subventions d'exploitation	30
4.7.5. Concours publics	30
4.7.6. Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs	30
4.7.7. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature	30
4.7.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite	31
4.7.9. Cotisations	31
4.7.10. Transactions avec des tiers	31
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	32
5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements	32
5.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles	32
5.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles	32
5.1.3. Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles	32
5.1.4. Détail des immobilisations incorporelles en cours	32
5.2 Immobilisations corporelles et amortissements	32
5.2.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles	32
5.2.2. Information concernant des éventuelles réévaluations.	33
5.2.3. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles	33
5.2.4. Tableau de variation des dépréciations des immobilisations corporelles	33
5.2.5. Détail des immobilisations corporelles en cours	33
5.2.6. Détail des dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	33
5.3 Immobilisations financières	34
5.3.1. Tableau de variation des immobilisations financières	34
5.3.2. Tableau de variation des dépréciations des immobilisations financières	34
5.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	34
5.5 Valeurs Mobilières de Placement	35
5.5.1. Composition et estimation du portefeuille	35

5.5.2	Tableau de variation des dépréciations des VMP	35
5.6	Comptes de régularisation actif	35
5.7	Fonds propres	35
5.7.1	Tableau de variation des fonds propres	35
5.7.2	Affectation du résultat de l'exercice	36
5.7.3	Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité	36
5.7.4	Subventions d'investissement	36
5.8	État des provisions	36
5.9	Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations	37
5.10	Tableau de suivi des fonds dédiés	37
5.10.1	Tableau de variation des fonds dédiés	37
5.10.2	Affectation au cours de l'exercice de fonds non affectés initialement	37
5.10.3	Fonds dédiés non mouvementés au cours de l'exercice	37
5.10.4	Fonds dédiés transférés à un autre projet au cours de l'exercice	37
5.11	Détail des autres dettes	37
5.12	Comptes de régularisation passif	37
5.13	Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées	37
5.14	Dettes garanties par des sûretés réelles	38
6.	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	38
6.1	Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice	338
6.2	Détail de la rubrique legs, donations et assurances-vie	338
6.3	Détail et variation des produits d'exploitation	39
6.4	Détail des subventions d'exploitation	39
6.5	Concours publics	39
6.6	Aides financières accordées	39
6.7	Contributions volontaires en nature	39
6.8	Tableau des engagements de crédit-bail	40
6.9	Formation du résultat financier	40
6.10	Produits et charges exceptionnels	40
6.11	Comptes de produits et charges relatifs aux opérations avec les associations affiliées	40
6.12	Honoraires des commissaires aux comptes	40
6.13	Transactions avec les tiers	40
7.	AUTRES INFORMATIONS	41
7.1	Ventilation de l'effectif salarié de l'association	41
7.2	Rémunération des dirigeants salariés et élus	41
7.2.1	Rémunération des dirigeants salariés	41
7.2.2	Rémunération des dirigeants élus	41
7.3	Informations relatives aux chiens	41
8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	41
8.1	Engagements donnés et engagements reçus	41
8.2	Détail des engagements reçus relatifs aux legs, donations et assurances-vie	42
8.3	Suivi des dons en nature restant à vendre	42
9.	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	42
9.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	42
9.2	Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD	43
10.	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES	44
10.1	Principes généraux d'établissement du CER	44

10.2 Tableau de passage du compte de résultat au CER	45
10.3 Ressources collectées sur N au compte de résultat	45
10.4 Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures	46
10.5 Emplois de l'exercice	46
10.6 Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	46
10.7 La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public	46
10.8 Suivi des ressources collectées auprès du public (T7)	46



ANNEXE

1. PRESENTATION DE L'ENTITE

L'Association LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE COTE D'AZUR CORSE a été fondée en 1966 et s'est donnée pour mission principale d'améliorer l'autonomie et la mobilité des personnes non ou malvoyantes grâce à plusieurs actions et notamment :

- L'éducation et la remise gratuite de chiens guides ;
- La prise en charge de l'aide à la locomotion et à la vie journalière via la remise gratuite de cannes électroniques et de boîtiers d'intérieur Minitacts mais également de boîtiers BMOB depuis 2025 ;
- La valorisation et la réorientation des chiens réformés vers d'autres spécialités de chiens d'aide à la personne telle que l'assistance aux diabétiques.

Initialement créé à Sospel, le centre d'éducation s'installe à Eze (06) en 1976 et devient le centre Pierre Aicard. Par la suite, l'école de Provence Côte d'Azur Corse se développe et se dote d'un siège social à Nice en 2001 qui s'occupe de toute la partie administrative et d'un deuxième centre d'éducation en 2017 à Lançon-Provence dans les Bouches-du-Rhône (13).

Ces centres d'éducation comprennent notamment des bureaux, des chenils mais également des logements pour les personnes déficientes visuelles en stage de remise.

L'association est affiliée à la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC), qui regroupe notamment 10 associations régionales, et est également membre du réseau CANIDEA pour la valorisation des chiens réformés.

La gestion collective de l'association est qualifiée de désintéressée et son fonctionnement est considéré comme non-lucratif. L'association ne perçoit aucune subvention et perdure grâce à la générosité du public par le biais de dons, legs, ventes de la boutique solidaire mais également avec le parrainage de chiots.

Le fonctionnement de l'association s'appuie sur une équipe de salariés permanents mais surtout de bénévoles : des familles d'accueil de chiots, des administrateurs et des personnes engagées dans l'association par de multiples façons telles que l'administratif, la sensibilisation scolaire, les manifestations etc...

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES**4.1 Cadre légal de référence**

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2025 en respectant les prescriptions des règlements ANC n°2022-06 du Plan Comptable Général, ANC n°2023-03 et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 30 Juillet 1993, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06. Le Compte de Résultat par

Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.2 Durée et période de l'exercice comptable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 13.183.746 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 1.956.795 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

4.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.4 Changement de méthode de présentation

L'entité est désormais soumise à l'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable dont les impacts sur l'entité sont les suivants :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

Les principaux postes impactés par cette nouvelle réglementation appliquée de manière prospective, c'est-à-dire pour l'exercice en cours et à venir, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Numéros de comptes	Poste comptable	Montants dans les comptes clos au 31/12/2024
675	VNC des immobilisations cédées	153.529
775	Produits des cessions d'immobilisations	818.148
777	Quote-part des subventions d'investissements virées au résultat	21.934

4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

4.5.1. Immobilisations incorporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- ✓ Prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- ✓ De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations incorporelles produites en interne sont évaluées à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles reçues à titre gratuit sont estimées à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées suivantes :

Type	Durée
✓ Logiciels	de 1 à 3 ans
✓ Autres immobilisations incorporelles	de 5 à 10 ans

4.5.2. Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- ✓ Prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- ✓ De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles produites en interne sont évaluées à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles reçues à titre gratuit sont estimées à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaires en fonction des durées de vie estimées suivantes :

Type	Durée
✓ Bâtiments	de 20 à 30 ans
✓ Aménagements des terrains	10 ans
✓ Agencements des constructions	de 7 à 25 ans
✓ Matériel et outillage industriels	de 5 à 10 ans
✓ Agencements divers	de 5 à 10 ans
✓ Matériel de transport	de 4 à 5 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	de 2 à 10 ans
✓ Mobilier	de 3 à 10 ans

En conformité avec la réglementation comptable sur les actifs, l'entité a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

4.5.3. Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations financières.

4.5.4. Immobilisations inaliénables

NEANT

4.5.5. Donations temporaires d'usufruit

NEANT

4.5.6. Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks de marchandises ou objets promotionnels destinés à être vendus. Ils sont valorisés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Des dépréciations sont également enregistrées quand les articles concernés présentent des taux de rotation anormaux.

4.5.7. Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Tel est le cas lorsqu'il y a un risque d'irrecouvrabilité partielle ou totale d'une créance.

4.5.8. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont enregistrées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession de titres de même nature, les mouvements sont enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire d'une VMP, évaluée selon le cours à cette même date, est devenue inférieure à son coût d'acquisition.

4.5.9. Conversion des éléments en devises étrangères

NEANT

4.6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

4.6.1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

- ✓ Les Fonds propres sans droit de reprise

Le montant s'élève à 9.048.957€ au 31/12/2025.

- ✓ Les autres fonds propres sans droit de reprise

Ce poste a enregistré en 2024 une dévolution reçue de l'association CGAM CHIENS GUIDES D'AVEUGLES MEDITERRANEE pour un montant de 143.382,04€.

✓ Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

✓ Les subventions d'investissement

Ces subventions sont enregistrées en fonds propres dès notification (en l'absence de clauses suspensives) de la décision d'attribution à l'association.

La reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat s'effectue au même rythme que les dotations aux amortissements et proportionnellement au pourcentage de financement des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

Les comptes à utiliser pour cette opération sont :

- Débit du compte 139 « Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat » ;
- Crédit du compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Les subventions concernent la fourniture de cannes électroniques, de boîtiers d'intérieur Minitacts, des boîtiers BMOB ainsi que l'aménagement d'un poste de travail.

4.6.2 Provisions réglementées

NEANT

4.6.3. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Une dotation de 3.681€ et une reprise de 4.059€ liés à une provision pour impôts ont été constatés. Celle-ci s'élève à 14.330€ au 31/12/2025 contre 14.708€ au 31/12/2024.

Une provision pour indemnité de fin de carrière est ajustée par voie de provision. Elle s'élève à 50.370€ au 31/12/2025 contre 43.131€ à la clôture de l'exercice précédent.

4.6.4. Fonds dédiés

NEANT

4.6.5. Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés » (charge comptable).

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice N est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés » (produit comptable).

4.7. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

4.7.1. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- ✓ Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- ✓ A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- ✓ A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
- ✓ A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- ✓ A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- ✓ Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- ✓ Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- ✓ Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- ✓ Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations »
- ✓ Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- ✓ Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- ✓ Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- ✓ le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
- ✓ le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

4.7.2. Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✓ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- ✓ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

4.7.3. Assurances-vie

Les assurances-vie sont enregistrées en produit lors de leur encaissement.

4.7.4. Subventions d'exploitation

NEANT

4.7.5. Concours publics

NEANT

4.7.6. Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de l'engagement des ressources, par le crédit du compte "Utilisations des fonds dédiés".

4.7.7. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ✓ des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ✓ des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ✓ des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- ✓ la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- ✓ l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les principales contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspondent aux manifestations et aux actions de sensibilisation. Le taux de valorisation retenu est un SMIC horaire chargé soit 13,78€ de l'heure.

Afin que l'évaluation du bénévolat soit au plus proche de la réalité économique, le temps des familles d'accueil a été intégré dans l'évaluation.

Le temps passé des bénévoles est ainsi évalué en 2025 à 1.121.334€.

4.7.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

L'association n'a souscrit à aucun régime surcomplémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

Les obligations liées aux indemnités conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2025.

Le montant de la provision est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'association à la date de départ en retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires et d'une actualisation sur la base d'un taux représentatif de l'érosion monétaire.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées » (conformément à la norme internationale IAS 19), méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- ✓ Taux d'actualisation : 3 %
- ✓ Taux de progression des salaires : 1 %
- ✓ Taux de charges sociales : 35 % pour les non-cadres et 45 % pour les cadres
- ✓ Taux de sortie des effectifs : faible
- ✓ Age de départ en fin de carrière : 65 ans
- ✓ Table de mortalité : Insee 2007-2009
- ✓ Modalités de départ à la retraite : A l'initiative du salarié
- ✓ Convention collective : Fleuristes, ventes et services des animaux familiers

4.7.9. Cotisations

Le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité des cotisations correspond à l'émission de l'appel de cotisations.

4.7.10. Transactions avec des tiers

L'entité peut être amenée à conclure des conventions avec des personnes physiques ou morales dénommées « contreparties ».

Il n'y a pas eu de conventions de ce type conclues sur l'exercice.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

5.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions par cession ou mise au rebut	Augmentations / diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences	25 883				25 883
Fonds commercial					
Autres immobilisations	14 076	2 310			16 386
Immobilisations en cours					
TOTAL	39 959	2 310	0	0	42 269

5.1.2 Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des frais d'établissement					
Amortissements des frais de développement					
Amortissement des donations temporaires d'usufruit					
Amortissements concessions, brevets	15 437	4 123			19 560
Amortissements fonds commercial					
Amortissements autres immobilisations	2 703	3 111			5 814
TOTAL	18 140	7 234	0	0	25 374

5.1.3 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles

NEANT

5.1.4 Détail des immobilisations incorporelles en cours

NEANT

5.2 Immobilisations corporelles et amortissements

5.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession ou mise au rebut	Augmentations / diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	270 863				270 863
Constructions	2 271 142				2 271 142
Installations techniques, matériel et outillages	244 673				244 673
Autres immobilisations	1 911 971		2 640		1 909 331
Immobilisations en cours	103 312				103 312
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 745 549	317 310	629 243		1 433 616
TOTAL	6 547 510	317 310	631 883	0	6 232 937

5.2.2 Information concernant des éventuelles réévaluations.

NEANT

5.2.3 Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains	1 730	865			2 595
Amortissements constructions	742 109	105 568			847 677
Amortissements installations techniques	75 133	33 291			108 424
Amortissements autres immobilisations	1 732 135	40 597	2 640		1 770 092
TOTAL	2 551 107	180 321	2 640	0	2 728 788

5.2.4 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations corporelles

DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Dépréciations terrains					
Dépréciations constructions					
Dépréciations installations techniques					
Dépréciations autres immobilisations					
Dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	225 000	30 000			255 000
TOTAL	225 000	30 000	0	0	255 000

5.2.5 Détail des immobilisations corporelles en cours

Les immobilisations corporelles en cours en N-1 concernaient les travaux d'aménagement de l'école de Lançon de Provence qui ont été entièrement finalisés au 31/12/2025.

5.2.6 Détail des dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles

	Ventilation dotations aux amortissements de l'exercice			Dépréciations et amortissements dérogatoires	
	Amortissements linéaire	Amortissements degressif	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	7 234				
Immobilisations corporelles	180 462				
Total	187 696	0	0	0	0

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession	Augmentation / diminution par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Participations et créances rattachées	339				339
Prêts	10 350		2 760		7 590
Autres titres immobilisés	4 724	574			5 298
TOTAL	15 413	574	2 760	0	13 227

5.3.2 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations financières

NEANT

5.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

La répartition des échéances des créances est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts (1)	7 590	2 760	4 830
Autres immobilisations financières	5 298		5 298
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	7 167	7 167	
Autres créances	2 336 442	2 336 442	
Charges constatées d'avance	44 182	44 182	
TOTAL	2 400 679	2 390 551	10 128
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice	2 760		

La répartition des échéances des dettes est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Dettes	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
à 2 ans au maximum à l'origine	1 763	1 763		
à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 997	179 997		
Dettes fiscales et sociales	167 633	167 633		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	36 325	36 325		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	385 718	385 718		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	92 418			

5.5 Valeurs Mobilières de Placement

5.5.1 Composition et estimation du portefeuille

Dénominations VMP	Valeur comptable brute	Total au 31/12/25	Total au 31/12/24	Plus ou moins valeurs latentes au 31/12/25
SWISS LIFE CAPI STRATEGIE	1 259 419	1 635 152	1 585 466	375 733
SWISS LIFE CAPI PREMIUM	1 472 250	1 774 363	1 500 727	302 113
TOTAUX	2 731 669	3 409 515	3 086 193	677 846

5.5.2 Tableau de variation des dépréciations des VMP

NEANT

5.6 Comptes de régularisation actif

	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (A)		
Charges d'exploitation	44 182	37 204
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	44 182	37 204
PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients, adhérents, usagers et comptes rattachés	660	720
Autres créances (dont subventions à recevoir)	175 424	281 572
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 324	7 543
TOTAL	176 084	289 835

5.7 Fonds propres

5.7.1 Tableau de variation des fonds propres

La variation des fonds propres de l'exercice pour les entités faisant appel public à la générosité est la suivante :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	8 763 717	428 622	428 622					9 192 339
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	428 622	-428 622	-428 622	1 956 795	1 956 795	1 956 795		1 956 795
Situation nette								
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	125 927			54 651		29 998		150 580
Provisions réglementées								
TOTAL	9 318 266	0	0	2 011 446	1 956 795	1 986 793	0	11 299 714

5.7.2 Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat comptable définitivement acquis au 31/12/2024 s'effectue en fonds statutaires.

5.7.3 Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité

NEANT

5.7.4 Subventions d'investissement

Nature de la subvention/Financier	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentation	Quote-part de subventions virées au compte de résultat (Compte 747)	Transfert	Valeur nette en fin de l'exercice
Cannes, minitacts et Bmobs	123 998	54 651	29 766		148 883
Aménagement de poste	1 929		232		1 697
TOTAL	125 927	54 651	29 998	0	150 580

5.8 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Virement de poste à poste	Provisions en fin d'exercice
			Part utilisée	Par non utilisée		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57 838	11 237	0	4 376	0	64 699
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour risques d'emploi						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour charges sur legs et donations						
Provisions pour IFC	43 130	7 556		317		50 369
Provisions pour impôts						
Autres provisions pour charges	14 708	3 681		4 059		14 330
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	291 509	30 000	0	0	0	321 509
sur immobilisations:						
incorporelles						
corporelles	225 000	30 000				255 000
financières						
sur stocks et en cours						
sur comptes clients et comptes rattachés						
autres provisions pour dépréciation	66 509					66 509
TOTAL	349 347	41 237	0	4 376	0	386 208

Dont dotations :

D'exploitation : 41 237

Financières : 0

Exceptionnelles : 0

Dont reprises :

D'exploitation : 4 376

Financières : 0

Exceptionnelles : 0

5.9 Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations

Les variations des fonds reportés sur libéralités et donations temporaires d'usufruit sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Ressources	Fonds reportés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fonds reportés en fin d'exercice
Donations temporaires d'usufruit				
Donations et legs	1 745 549	317 310	629 243	1 433 616
TOTAL	1 745 549	317 310	629 243	1 433 616

5.10 Tableau de suivi des fonds dédiés

NEANT

5.11 Détail des autres dettes

Nature dettes	Exercice N	Exercice N-1	Variation N/N-1	En %
Associations affiliées à payer				
Legs à reverser				
Rétrocessions Dons associations à reverser				
Autres dettes	9 109	9 256	-147	-1,59%
Détail des Autres dettes	9 109	9 256	-147	-1,59%

5.12 Comptes de régularisation passif

	Montants exercice N	Montants exercice N-1
CHARGES A PAYER		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 763	249
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 354	51 027
Dettes fiscales et sociales	80 995	77 412
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	143 349	128 439
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (A)		
Produits d'exploitations		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0	0

5.13 Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
451610	Contribution de fonctionnement	FFAC	27 438
451660	Contribution de fonctionnement	CANIDEA	2 225
401000	Fournisseurs	FFAC	17 391

5.14 Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice

Conformément à l'article 434-4 du règlement ANC n°2022-04, l'état synthétique de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025 est reproduit ci-dessous :

Etat des contributeurs	Montant total des avantages et ressources
SUISSE	75 870
LUXEMBOURG	150
MONACO	36 337
CANADA	50
PORTUGAL	100
ITALIE	149
TOTAL	112 656

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC n°2022-04 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

6.2 Détail de la rubrique legs, donations et assurances-vie

Le détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat se décompose de la manière suivante.

	Montant de l'exercice N	Montant de l'exercice N-1	Variation N/N-1
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 653 243	682 581	970 662
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations"	298 262	702 815	-404 553
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	946 553	788 048	158 505
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	629 243	78 000	551 243
Total des produits	3 527 301	2 251 444	1 275 857
CHARGES			
Valeurs nettes comptables des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	629 243	117 095	512 148
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 000	225 000	-195 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	317 310	674 299	-356 989
Total des charges	976 553	1 016 394	-39 841
Solde de la rubrique	2 550 748	1 235 050	1 315 698

6.3 Détail et variation des produits d'exploitation

	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent	Variation N/N-1
Cotisations	320	320	0
Ventes de biens et services	273 859	197 292	76 567
Concours publics et subventions d'exploitation			
Dons manuels	1 553 749	1 453 405	100 344
Mécénat	927	18 035	-17 108
Legs, donations et assurances-vie	1 951 506	1 385 396	566 110
Contributions financières	275 000	98 000	177 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	4 376	3 410	966
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	946 736		946 736
Utilisations des fonds dédiés	629 243	78 000	551 243
Quote part de subventions virée au résultat	29 998		29 998
Autres produits d'exploitation	5 539	369	5 170
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5 671 253	3 234 227	2 437 026

6.4 Détail des subventions d'exploitation

NEANT

6.5 Concours publics

NEANT

6.6 Aides financières accordées

NEANT

6.7 Contributions volontaires en nature

- Bénévolat

	Situation en N	Situation en N-1	Variation N/N-1
Nombre de personnes concernées	204	145	59
Nombre d'heures effectuées	78 657	4 114	74 543
Valorisation des heures effectuées	1 121 334	56 694	1 064 640

Afin que l'évaluation du bénévolat soit au plus proche de la réalité économique, le temps des familles d'accueil a été intégré dans l'évaluation.

- Mise à disposition de personnes

	Situation en N	Situation en N-1	Variation N/N-1
Nombre de personnes concernées	1	1	0
Nombre d'heures effectuées	33	456	-423
Valorisation des heures effectuées	1 372	18 804	-17 432

- Mise à disposition gratuite de locaux et/ou de terrains

Le département des Alpes-Maritimes a mis à disposition de l'association des locaux d'une superficie de 570 m² et des terrains d'une superficie de 4 6700 m². L'ensemble est situé sur la commune d'Eze dans le Parc Naturel Départemental de la Grande Corniche. L'association a installé un centre d'éducation.

La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement par période annuelle.

6.8 Tableau des engagements de crédit-bail

NON SIGNIFICATIF

6.9 Formation du résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	26 247	32 405
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions des VMP et d'instruments de trésorerie		
<i>Total des produits financiers</i>	26 247	32 405
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	185	587
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
<i>Total des charges financières</i>	185	587

6.10 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		840 082
CHARGES EXCEPTIONNELLES		160 477
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	679 605

6.11 Comptes de produits et charges relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
708100	Remboursement frais de formation	FFAC	107 515
708200	Remboursement frais	FFAC	19 765

6.12 Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires :

- ✓ Contrôle légal des comptes : 12 000 €
- ✓ Services autres que la certification des comptes : 0 €

Soit un total de 12 000 € figurant au compte de résultat de l'exercice N

6.13 Transactions avec les tiers

NEANT

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Ventilation de l'effectif salarié de l'association

Catégories	Effectif salarié de l'exercice	Effectif salarié de l'exercice précédent
Cadres	3	3
Agent de maîtrise et techniciens		
Employés	16	15
Ouvriers		
TOTAL	19	18

7.2 Rémunération des dirigeants salariés et élus

7.2.1 Rémunération des dirigeants salariés

NEANT

7.2.2 Rémunération des dirigeants élus

NEANT

7.3 Informations relatives aux chiens

- ✓ Nombre de chiens éduqués dans l'année : 17
- ✓ Nombre de chiens en cours de formation : 18
- ✓ Nombre de chiens remis dans l'année : 16

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements donnés et engagements reçus

Les engagements hors bilan recensés sont synthétisés dans le tableau suivant :

DONNES	Exercice	Exercice précédent
Effets remis à l'escompte non échus		
Garanties, avals et cautions données		
Engagements financiers divers	0	92 417
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissemments)		
Redevances de crédit-bail mobilier et immobilier	25 124	7 172
Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres		
Fonds propres accordés avec droit de reprise		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	25 124	99 589
RECUS	Exercice	Exercice précédent
Dons en nature destinés à être cédés	1 433 616	1 745 549
Créances assorties de garanties: legs acceptés par le CA en attente de réalisation	2 057 920	1 767 240
Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune		
Garanties, cautions obtenues		
Fonds propres reçus avec droit de reprise		
Biens reçus par legs, donations et assurances-vie		
Autorisation de découverts		
Autres informations significatives		
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	3 491 536	3 512 789

8.2 Suivi des dons en nature restant à vendre

Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre					
Dons en nature	A nouveau (stock initial)	Entrées	Utilisés	Vendus	Solde (stock final)
BIENS IMMOBILIERS	1 745 549	317 310		629 243	1 433 616
Total	1 745 549	317 310		629 243	1 433 616

9. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

9.1 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 a instauré le CROD à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	320	320	320	320
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 453 405	1 453 405	1 553 749	1 553 749
- Legs, donations et assurances-vie	1 385 396	1 385 396	1 951 506	1 951 506
- Mécénat	18 035	18 035	927	927
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	880 305	880 305	1 035 985	1 035 984
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	98 000		275 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	167 908		213 486	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	21 934		29 998	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 410	3 410	4 376	4 376
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	78 000	78 000	629 243	629 243
TOTAL	4 106 713	3 818 871	5 694 590	5 176 105
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 980 815	1 980 815	1 864 351	1 864 351
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	679 053	679 053	795 537	795 537
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	208 692	208 692	114 225	114 225
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 864	10 864	11 237	11 237
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	7 273		5 892	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES	674 299	674 299	317 310	317 310
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
7.1 Autres produits liés à la générosité du public	117 095	117 095	629 243	629 243
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public				
TOTAL	3 678 091	3 670 818	3 737 795	3 731 903
EXCEDENT OU DEFICIT	428 622	148 053	1 956 795	1 444 202

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	56 694	56 694	1 121 334	1 121 334
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits par origine	56 694	56 694	1 121 334	1 121 334
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	56 694	56 694	1 121 334	1 121 334
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
Total des charges par destination	56 694	56 694	1 121 334	1 121 334

9.2 Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Le tableau ci-dessous permet d'effectuer un rapprochement entre les produits et charges figurant au compte de résultat et les produits et charges renseignés dans le CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôts sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources								
	par organisme	Versements à d'autres organismes	par organisme	Versements à d'autres organismes										
Achats de marchandises					9 456,00								9 456,00	
Variation de stock						15 397,19							15 397,19	
Achats de mat. Approv.	49 566,98												49 566,98	
Variation de stock	915,63												915,63	
Autres achats et charges externes	749 884,41					621 249,80		53 078,16					1 424 212,37	
Aides financières														
Impôts, taxes et versements assimilés	56 805,90					5 670,64		1 798,60					64 275,14	
Salaires et traitements	574 918,91					99 151,13		39 998,76					714 068,80	
Charges sociales	223 165,01					38 487,27		15 526,23					277 178,51	
Dotations aux amortissements et dépréciations	208 398,02					5 892,52		3 405,87					217 696,41	
Dotations aux provisions									11 237,03				11 237,03	
Reports en fonds dédiés										317 309,70			317 309,70	
Autres charges	696,48					232,16		232,17					1 160,81	
Charges financières								184,96					184,96	
Charges exceptionnelles											629 243,00		629 243,00	
Participation des salariés aux résultats														
Impôt sur les bénéfices										5 892,00			5 892,00	
TOTAL	1 864 351,34	0.00	0.00	0.00	0.00	795 536,71	0.00	114 224,75	11 237,03	5 892,00	317 309,70	629 243,00	0.00	3 737 794,53

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole	1 121 334				1 121 334
TOTAL	1 121 334	0	0	0	1 121 334

10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 modifie la méthode d'établissement des comptes sociaux depuis le 1^{er} janvier 2020.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2024	31/12/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2024	31/12/2025
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	320	320
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	2 097 910	2 493 595	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 453 405	1 553 749
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	1 385 396	1 951 506
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	18 035	927
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	880 305	1 035 985
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	679 053	795 537			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	208 692	114 225			
TOTAL DES EMPLOIS	2 985 655	3 403 357	TOTAL DES RESSOURCES	3 737 461	4 542 487
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	10 864	11 237	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 410	4 376
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	674 299	317 310	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	78 000	629 243
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	148 053	1 444 202	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	3 818 871	5 176 106	TOTAL	3 818 871	5 176 106
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 149 250	1 745 549
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	148 053	1 444 202
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	448 246	-1 756 135
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 745 549	1 433 616

10.1 Principes généraux d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources englobe l'ensemble des ressources et des emplois. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et d'autre part, les ressources inscrites par nature sans compensation possible entre les deux.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour :

- ✓ Donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois ;
- ✓ Expliquer l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- ✓ Permettre un suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours.

Le total des ressources correspond au total des produits du compte de résultat, et celui des emplois, à celui des charges du compte de résultat, mais avec des ventilations analytiques propres au compte d'emploi.

Les colonnes 1 & 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat. Le total des débits et des crédits du CER est égal au total des débits et des crédits du compte de résultat.

Les ressources par origine sont présentées selon la ventilation suivante :

- ✓ Ressources liées à la générosité du public ;
- ✓ Reprises sur provisions et dépréciations ;
- ✓ Utilisations des fonds dédiés antérieurs ;

Les emplois par destination sont présentés selon la ventilation suivante :

- ✓ Missions sociales ;
- ✓ Frais de recherche de fonds ;
- ✓ Frais de fonctionnement ;
- ✓ Dotations aux provisions et dépréciations ;
- ✓ Reports en fonds dédiés de l'exercice

Sous la rubrique « missions sociales », sont uniquement présentées les dépenses des activités qui relèvent des statuts et qui ont pour but l'éducation et la remise de chiens guides d'aveugles.

Dans le compte d'emploi, sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs.

10.2 Tableau de passage du compte de résultat au CER

La ventilation des dépenses de l'association dans le compte d'emploi s'effectue grâce à la comptabilité analytique avec pour objectif le respect de la volonté des donateurs, notamment en n'affectant pas de charges de frais de fonctionnement général dans les rubriques « missions sociales » et « frais de recherche de fonds ».

Sous la rubrique « missions sociales », sont rattachées les dépenses suivantes :

- Les frais d'entretien des chiens (alimentation, matériels, soins...)
- Les dépenses liées aux déplacements des salariés notamment pour l'éducation des chiens
- Les charges de personnel relatives aux missions sociales
- Les dotations aux amortissements des investissements liés aux missions sociales

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

De même, les frais généraux indirects et les frais de communication, hors dotations aux provisions, sont systématiquement imputés en totalité sous la rubrique « frais de fonctionnement ».

Tableau de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

EMPLOIS NATURE DE CHARGE	TOTAL A VENTILER	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Dotation provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	TOTAL VENTILE
		Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche des autres fonds privés	Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
Charges externes	1 499 548	800 367		646 103			53 078			1 499 548
Impôt et taxes	64 275	56 806		5 671			1 799			64 276
Salaires et charges sociales	991 247	798 084		137 638			55 525			991 247
Autres charges	1 161	696		232			233			1 161
Subventions versées										0
Dotations aux provisions et amortissements	228 933	208 398		5 893			3 408	11 236		228 933
Charges financières et exceptionnelles	629 428						185		629 243	629 428
Engagements à réaliser sur ressources affectées	317 310								317 310	317 310
Total rubrique des emplois	3 731 902	1 864 351	0	795 537	0	0	114 226	11 236	946 553	3 731 902

10.3 Ressources collectées sur N au compte de résultat

Les ressources de l'association sont constituées à 91 % des produits issus directement de la générosité du public et à 9 % d'autres produits, notamment de contributions de fonctionnement de la FFAC.

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public de l'exercice 2025 se décomposent comme suit:

- Les collectes et dons : 1.553.749 €
- Les legs perçus sur opération clôturées : 298.262 €
- Les contrats d'assurance sur opérations clôturées : 1.653.243 €

Autres produits liés à l'appel de la générosité du public

Ces autres produits correspondent, comme les exercices précédents, aux cotisations des adhérents et aux ventes des objets publicitaires lors des manifestations faites par l'Association et aux cessions d'immeubles reçus en legs.

Autres fonds privés

Ces fonds proviennent en partie de la FFAC et sont destinés à financer les dépenses liées à la formation des élèves éducateurs et moniteurs, au soutien de la mission sociale de l'association.

Ces autres fonds privés s'élèvent en 2025 à 304.998 €.

Subventions

Le montant de la quote part des subventions d'investissement virées au résultat au titre de 2025 s'élève à 29.998€.

10.4 Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures

Le CER reprend en "A nouveau" sur la ligne « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice

10.5 Emplois de l'exercice du CER

Faits relatifs aux missions sociales

Les dépenses liées aux missions sociales, qui s'élèvent à 1.864.351 € se décomposent principalement comme suit :

- Les achats et charges externes dont entre autres les frais d'entretien des chiens : 800.367 €
- Les impôts et taxes : 56.806€
- Les charges de personnel relatives aux missions sociales : 798.084 €
- Les dotations aux amortissements et aux provisions liés aux missions sociales : 208.398 €
- Les charges diverses : 696 €.

Faits relatifs à la recherche de fonds

Ces frais comprennent principalement des charges de personnel affectées à l'appel, au traitement des dons et legs et à la communication, et aux frais des campagnes publicitaires lancées sur l'exercice.

Frais de fonctionnement

Ces frais s'élèvent à 114.225 €. Ils se composent principalement de :

- Charges de personnel liées au fonctionnement de l'Association pour 55.525 €
- Charges externes (fournitures, entretien, honoraires...) pour 58.233 €.

10.6 Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2025

Les produits de l'association proviennent exclusivement des ressources collectées auprès du public, par conséquence, les ressources et les emplois du CER correspondent aux produits et aux charges du compte de résultat.

La colonne ressources du tableau est subdivisée pour isoler et reconstituer les ressources collectées auprès du public corrigé du montant de la variation des fonds dédiés.

La colonne emplois est également subdivisée pour faire apparaître les emplois au cours de l'exercice des seules ressources collectées auprès du public. Le total de ces emplois s'élève pour l'exercice 2025 à 3.403.357 €.

10.7 La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public

La colonne emplois comprend également la part des immobilisations brutes d'un montant significatif financées sur l'exercice par les ressources collectées auprès du public. Leur montant s'élève en 2025 à 320.194 €.

10.8 Suivi des ressources collectées auprès du public (T7)

Le solde disponible des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées sur l'exercice (T7) sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

La méthode de calcul de ce solde est la suivante :

- T1 – Ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées
- (+) T2 – Ressources collectées auprès du public
- (+) T4 – Variation des ressources collectées auprès du public comptabilisées en fonds dédiés
- (-) T6 – Total emploi financés par les ressources collectées auprès du public
- (=) T7 – Solde disponible au 31.12.2025

ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46, Boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04.93.81.64.41

**LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE
COTE D'AZUR CORSE**

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.

Siège Social

15, rue Michelet

- 06100 NICE -

SIRET N° 427 661 624 000 28

APE : 9499Z

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46, Boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04.93.81.64.41

**LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE
COTE D'AZUR CORSE**

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.

Siège Social

15, rue Michelet

- 06100 NICE -

SIRET N° 427 661 624 000 28

APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs, Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée des membres de l'association en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Par contre, j'ai constaté que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée des membres de l'association antérieurement, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

- 1- Avec la Fédération Française des Associations de Chiens Guides d'Aveugles, dont votre Président, Monsieur Philippe DUVAL, et Madame Suzanne CASTILLO Administratrice, sont Administrateurs :
 - Contributions aux frais de mission et de déplacements des administrateurs et salariés pour un montant de 19.765,42 euros constaté dans les produits de l'exercice.
- 2- Avec le Fonds de dotation FARRU, dont votre Président, Monsieur Philippe DUVAL, Guy VILLAUME second Vice-Président, sont également respectivement Trésorier et Secrétaire général :
 - Contributions de fonctionnement reçues du Fonds, pour un montant total de 200.000 euros constaté dans les produits de l'exercice.

Fait à Nice,
Le 26 juin 2026
ASSAS Paul
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul ASSAS', is written over a horizontal line.

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES PCAC** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	13 183 746	euros
Total des produits :	4.106.713	euros
Total des charges :	3.678.091	euros
Excédent :	1 956 795	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à NICE
Le 21 mai 2026

Signature

Etats financiers au 31/12/2025

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	42 269	25 374	16 895	21 819
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	270 862	2 595	268 267	269 132
	Constructions	2 419 124	847 677	1 571 448	1 529 034
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	301 433	108 424	193 009	169 540
	Autres immobilisations corporelles	1 960 092	1 770 093	189 999	179 836
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				103 312
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 433 616	255 000	1 178 616	1 520 549
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	339		339	339
	Prêts	7 590		7 590	10 350
	Autres immobilisations financières	5 298		5 298	4 724
	Total II	6 440 624	3 009 162	3 431 461	3 808 637
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	51 585		51 585	67 898
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 819		3 819	3 722
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 167		7 167	3 508
	Créances reçues par legs ou donations	2 057 920		2 057 920	1 767 240
	Autres créances	278 521	66 509	212 012	307 435
	Charges constatées d'avance	44 182		44 182	37 204
	Valeurs mobilières de placement	2 731 668		2 731 668	2 532 668
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 643 932		4 643 932	2 992 586
	Total III	9 818 795	66 509	9 752 285	7 712 262
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	16 259 418	3 075 672	13 183 746	11 520 898

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	9 048 957	8 620 335
	Fonds propres complémentaires	143 382	143 382
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 956 795	428 622
	Situation nette (sous-total)	11 149 134	9 192 339
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	150 580	125 927
	Provisions réglementées		
	Total I	11 299 714	9 318 266
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Autres fonds propres	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 433 616	1 745 549
	Fonds dédiés		
Fonds reportés et dédiés	Total III	1 433 616	1 745 549
Provisions	Provisions pour risques	14 330	14 708
	Provisions pour charges	50 370	43 131
	Total IV	64 700	57 839
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 763	92 666
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 997	135 161
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	167 632	155 049
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTES	Autres dettes	36 325	16 369
	Produits constatés d'avance		
	Total V	385 717	399 245
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)		13 183 746	11 520 898

Etats financiers au 31/12/2025

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	320	320
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	81 490	90 538
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	189 458	106 754
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	29 998	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 553 749	1 453 405
	Mécénats	927	18 035
	Legs, donations et assurances-vie	1 951 506	1 385 396
	Contributions financières	275 000	98 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 376	3 410
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	946 736	
	Utilisations des fonds dédiés	629 243	78 000
	Autres produits	5 539	369
Total des produits d'exploitation		5 668 342	3 234 226
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	13 050	34 943
	Variation de stock	15 397	(2 186)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	49 567	54 591
	Variation de stock	916	(2 204)
	Autres achats et charges externes	1 420 618	1 393 620
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	64 275	44 128
	Salaires	714 069	657 189
	Cotisations sociales	277 179	243 976
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	217 696	399 308
	Dotation aux provisions	11 237	10 864
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	629 243	
	Reports en fonds dédiés	317 310	674 299
	Autres charges	1 161	1 225
Total des charges d'exploitation		3 731 718	3 509 753
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 936 625	(275 527)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 936 625	(275 527)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	26 247	32 405
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		26 247	32 405
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	185	587
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		185	587
RESULTAT FINANCIER		26 062	31 818
RESULTAT COURANT avant impôts		1 962 687	(243 709)
	Produits exceptionnels		840 082
	Charges exceptionnelles		160 478
RESULTAT EXCEPTIONNEL			679 604
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		5 892	7 273
TOTAL DES PRODUITS		5 694 590	4 106 713
TOTAL DES CHARGES		3 737 795	3 678 091
EXCEDENT ou DEFICIT		1 956 795	428 622
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		1 121 334	56 694
TOTAL		1 121 334	56 694
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		1 121 334	56 694
TOTAL		1 121 334	56 694

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

1. PRESENTATION DE L'ENTITE	24
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	224
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	224
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	224
4.1 Cadre légal de référence	224
4.2 Durée et période de l'exercice comptable	25
4.3 Changement de méthode d'évaluation	25
4.4 Changement de méthode de présentation	25
4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif	26
4.5.1. Immobilisations incorporelles	26
4.5.2. Immobilisations corporelles	26
4.5.3. Immobilisations financières	27
4.5.4. Immobilisations inaliénables	27
4.5.5. Donations temporaires d'usufruit	27
4.5.6. Stocks	27
4.5.7. Créances	27
4.5.8. Valeurs Mobilières de Placement	27
4.5.9. Conversion des éléments en devises étrangères	27
4.6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif	27
4.6.1. Fonds propres	27
4.6.2. Provisions réglementées	228
4.6.3. Provisions pour risques et charges	228
4.6.4. Fonds dédiés	228
4.6.5. Fonds reportés	228
4.7. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat	29
4.7.1. Legs et donations inscrits au compte de résultat	29
4.7.2. Dons	30
4.7.3. Assurances-vie	30
4.7.4. Subventions d'exploitation	30
4.7.5. Concours publics	30
4.7.6. Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs	30
4.7.7. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature	30
4.7.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite	31
4.7.9. Cotisations	31
4.7.10. Transactions avec des tiers	31
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	32
5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements	32
5.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles	32
5.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles	32
5.1.3. Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles	32
5.1.4. Détail des immobilisations incorporelles en cours	32
5.2 Immobilisations corporelles et amortissements	32
5.2.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles	32
5.2.2. Information concernant des éventuelles réévaluations.	33
5.2.3. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles	33
5.2.4. Tableau de variation des dépréciations des immobilisations corporelles	33
5.2.5. Détail des immobilisations corporelles en cours	33
5.2.6. Détail des dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	33
5.3 Immobilisations financières	34
5.3.1. Tableau de variation des immobilisations financières	34
5.3.2. Tableau de variation des dépréciations des immobilisations financières	34
5.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	34
5.5 Valeurs Mobilières de Placement	35
5.5.1. Composition et estimation du portefeuille	35

5.5.2	Tableau de variation des dépréciations des VMP	35
5.6	Comptes de régularisation actif	35
5.7	Fonds propres	35
5.7.1	Tableau de variation des fonds propres	35
5.7.2	Affectation du résultat de l'exercice	36
5.7.3	Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité	36
5.7.4	Subventions d'investissement	36
5.8	État des provisions	36
5.9	Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations	37
5.10	Tableau de suivi des fonds dédiés	37
5.10.1	Tableau de variation des fonds dédiés	37
5.10.2	Affectation au cours de l'exercice de fonds non affectés initialement	37
5.10.3	Fonds dédiés non movimentés au cours de l'exercice	37
5.10.4	Fonds dédiés transférés à un autre projet au cours de l'exercice	37
5.11	Détail des autres dettes	37
5.12	Comptes de régularisation passif	37
5.13	Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées	37
5.14	Dettes garanties par des sûretés réelles	38
6.	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	38
6.1	Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice	338
6.2	Détail de la rubrique legs, donations et assurances-vie	338
6.3	Détail et variation des produits d'exploitation	39
6.4	Détail des subventions d'exploitation	39
6.5	Concours publics	39
6.6	Aides financières accordées	39
6.7	Contributions volontaires en nature	39
6.8	Tableau des engagements de crédit-bail	40
6.9	Formation du résultat financier	40
6.10	Produits et charges exceptionnels	40
6.11	Comptes de produits et charges relatifs aux opérations avec les associations affiliées	40
6.12	Honoraires des commissaires aux comptes	40
6.13	Transactions avec les tiers	40
7.	AUTRES INFORMATIONS	41
7.1	Ventilation de l'effectif salarié de l'association	41
7.2	Rémunération des dirigeants salariés et élus	41
7.2.1	Rémunération des dirigeants salariés	41
7.2.2	Rémunération des dirigeants élus	41
7.3	Informations relatives aux chiens	41
8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	41
8.1	Engagements donnés et engagements reçus	41
8.2	Détail des engagements reçus relatifs aux legs, donations et assurances-vie	42
8.3	Suivi des dons en nature restant à vendre	42
9.	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	42
9.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	42
9.2	Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD	43
10.	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES	44
10.1	Principes généraux d'établissement du CER	44

10.2 Tableau de passage du compte de résultat au CER	45
10.3 Ressources collectées sur N au compte de résultat	45
10.4 Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures	46
10.5 Emplois de l'exercice	46
10.6 Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	46
10.7 La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public	46
10.8 Suivi des ressources collectées auprès du public (T7)	46

ANNEXE**1. PRESENTATION DE L'ENTITE**

L'Association LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE COTE D'AZUR CORSE a été fondée en 1966 et s'est donnée pour mission principale d'améliorer l'autonomie et la mobilité des personnes non ou malvoyantes grâce à plusieurs actions et notamment :

- L'éducation et la remise gratuite de chiens guides ;
- La prise en charge de l'aide à la locomotion et à la vie journalière via la remise gratuite de cannes électroniques et de boîtiers d'intérieur Minitacts mais également de boîtiers BMOB depuis 2025 ;
- La valorisation et la réorientation des chiens réformés vers d'autres spécialités de chiens d'aide à la personne telle que l'assistance aux diabétiques.

Initialement créé à Sospel, le centre d'éducation s'installe à Eze (06) en 1976 et devient le centre Pierre Aicard. Par la suite, l'école de Provence Côte d'Azur Corse se développe et se dote d'un siège social à Nice en 2001 qui s'occupe de toute la partie administrative et d'un deuxième centre d'éducation en 2017 à Lançon-Provence dans les Bouches-du-Rhône (13).

Ces centres d'éducation comprennent notamment des bureaux, des chenils mais également des logements pour les personnes déficientes visuelles en stage de remise.

L'association est affiliée à la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC), qui regroupe notamment 10 associations régionales, et est également membre du réseau CANIDEA pour la valorisation des chiens réformés.

La gestion collective de l'association est qualifiée de désintéressée et son fonctionnement est considéré comme non-lucratif. L'association ne perçoit aucune subvention et perdure grâce à la générosité du public par le biais de dons, legs, ventes de la boutique solidaire mais également avec le parrainage de chiots.

Le fonctionnement de l'association s'appuie sur une équipe de salariés permanents mais surtout de bénévoles : des familles d'accueil de chiots, des administrateurs et des personnes engagées dans l'association par de multiples façons telles que l'administratif, la sensibilisation scolaire, les manifestations etc...

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES**4.1 Cadre légal de référence**

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2025 en respectant les prescriptions des règlements ANC n°2022-06 du Plan Comptable Général, ANC n°2023-03 et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 30 Juillet 1993, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06. Le Compte de Résultat par

Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.2 Durée et période de l'exercice comptable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 13.183.746 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 1.956.795 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

4.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.4 Changement de méthode de présentation

L'entité est désormais soumise à l'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable dont les impacts sur l'entité sont les suivants :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

Les principaux postes impactés par cette nouvelle réglementation appliquée de manière prospective, c'est-à-dire pour l'exercice en cours et à venir, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Numéros de comptes	Poste comptable	Montants dans les comptes clos au 31/12/2024
675	VNC des immobilisations cédées	153.529
775	Produits des cessions d'immobilisations	818.148
777	Quote-part des subventions d'investissements virées au résultat	21.934

4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

4.5.1. Immobilisations incorporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- ✓ Prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- ✓ De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations incorporelles produites en interne sont évaluées à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles reçues à titre gratuit sont estimées à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées suivantes :

Type	Durée
✓ Logiciels	de 1 à 3 ans
✓ Autres immobilisations incorporelles	de 5 à 10 ans

4.5.2. Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- ✓ Prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- ✓ De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles produites en interne sont évaluées à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles reçues à titre gratuit sont estimées à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaires en fonction des durées de vie estimées suivantes :

Type	Durée
✓ Bâtiments	de 20 à 30 ans
✓ Aménagements des terrains	10 ans
✓ Agencements des constructions	de 7 à 25 ans
✓ Matériel et outillage industriels	de 5 à 10 ans
✓ Agencements divers	de 5 à 10 ans
✓ Matériel de transport	de 4 à 5 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	de 2 à 10 ans
✓ Mobilier	de 3 à 10 ans

En conformité avec la réglementation comptable sur les actifs, l'entité a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

4.5.3. Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations financières.

4.5.4. Immobilisations inaliénables

NEANT

4.5.5. Donations temporaires d'usufruit

NEANT

4.5.6. Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks de marchandises ou objets promotionnels destinés à être vendus. Ils sont valorisés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Des dépréciations sont également enregistrées quand les articles concernés présentent des taux de rotation anormaux.

4.5.7. Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Tel est le cas lorsqu'il y a un risque d'irrecouvrabilité partielle ou totale d'une créance.

4.5.8. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont enregistrées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession de titres de même nature, les mouvements sont enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire d'une VMP, évaluée selon le cours à cette même date, est devenue inférieure à son coût d'acquisition.

4.5.9. Conversion des éléments en devises étrangères

NEANT

4.6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

4.6.1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

- ✓ Les Fonds propres sans droit de reprise

Le montant s'élève à 9.048.957€ au 31/12/2025.

- ✓ Les autres fonds propres sans droit de reprise

Ce poste a enregistré en 2024 une dévolution reçue de l'association CGAM CHIENS GUIDES D'AVEUGLES MEDITERRANEE pour un montant de 143.382,04€.

✓ Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

✓ Les subventions d'investissement

Ces subventions sont enregistrées en fonds propres dès notification (en l'absence de clauses suspensives) de la décision d'attribution à l'association.

La reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat s'effectue au même rythme que les dotations aux amortissements et proportionnellement au pourcentage de financement des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

Les comptes à utiliser pour cette opération sont :

- Débit du compte 139 « Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat » ;
- Crédit du compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Les subventions concernent la fourniture de cannes électroniques, de boîtiers d'intérieur Minitacts, des boîtiers BMOB ainsi que l'aménagement d'un poste de travail.

4.6.2 Provisions réglementées

NEANT

4.6.3. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Une dotation de 3.681€ et une reprise de 4.059€ liés à une provision pour impôts ont été constatés.

Celle-ci s'élève à 14.330€ au 31/12/2025 contre 14.708€ au 31/12/2024.

Une provision pour indemnité de fin de carrière est ajustée par voie de provision. Elle s'élève à 50.370€ au 31/12/2025 contre 43.131€ à la clôture de l'exercice précédent.

4.6.4. Fonds dédiés

NEANT

4.6.5. Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés » (charge comptable).

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice N est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés » (produit comptable).

4.7. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

4.7.1. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- ✓ Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- ✓ A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- ✓ A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
- ✓ A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- ✓ A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- ✓ Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- ✓ Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- ✓ Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- ✓ Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations »
- ✓ Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- ✓ Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- ✓ Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- ✓ le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
- ✓ le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

4.7.2. Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✓ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- ✓ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

4.7.3. Assurances-vie

Les assurances-vie sont enregistrées en produit lors de leur encaissement.

4.7.4. Subventions d'exploitation

NEANT

4.7.5. Concours publics

NEANT

4.7.6. Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de l'engagement des ressources, par le crédit du compte "Utilisations des fonds dédiés".

4.7.7. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ✓ des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ✓ des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ✓ des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- ✓ la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- ✓ l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les principales contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspondent aux manifestations et aux actions de sensibilisation. Le taux de valorisation retenu est un SMIC horaire chargé soit 13,78€ de l'heure.

Afin que l'évaluation du bénévolat soit au plus proche de la réalité économique, le temps des familles d'accueil a été intégré dans l'évaluation.

Le temps passé des bénévoles est ainsi évalué en 2025 à 1.121.334€.

4.7.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

L'association n'a souscrit à aucun régime surcomplémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

Les obligations liées aux indemnités conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2025.

Le montant de la provision est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'association à la date de départ en retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires et d'une actualisation sur la base d'un taux représentatif de l'érosion monétaire.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées » (conformément à la norme internationale IAS 19), méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- ✓ Taux d'actualisation : 3 %
- ✓ Taux de progression des salaires : 1 %
- ✓ Taux de charges sociales : 35 % pour les non-cadres et 45 % pour les cadres
- ✓ Taux de sortie des effectifs : faible
- ✓ Age de départ en fin de carrière : 65 ans
- ✓ Table de mortalité : Insee 2007-2009
- ✓ Modalités de départ à la retraite : A l'initiative du salarié
- ✓ Convention collective : Fleuristes, ventes et services des animaux familiers

4.7.9. Cotisations

Le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité des cotisations correspond à l'émission de l'appel de cotisations.

4.7.10. Transactions avec des tiers

L'entité peut être amenée à conclure des conventions avec des personnes physiques ou morales dénommées « contreparties ».

Il n'y a pas eu de conventions de ce type conclues sur l'exercice.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

5.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions par cession ou mise au rebut	Augmentations/ diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences	25 883				25 883
Fonds commercial					
Autres immobilisations	14 076	2 310			16 386
Immobilisations en cours					
TOTAL	39 959	2 310	0	0	42 269

5.1.2 Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des frais d'établissement					
Amortissements des frais de développement					
Amortissement des donations temporaires d'usufruit					
Amortissements concessions, brevets	15 437	4 123			19 560
Amortissements fonds commercial					
Amortissements autres immobilisations	2 703	3 111			5 814
TOTAL	18 140	7 234	0	0	25 374

5.1.3 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles

NEANT

5.1.4 Détail des immobilisations incorporelles en cours

NEANT

5.2 Immobilisations corporelles et amortissements

5.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession ou mise au rebut	Augmentations / diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	270 863				270 863
Constructions	2 271 142				2 271 142
Installations techniques, matériel et outillages	244 673				244 673
Autres immobilisations	1 911 971		2 640		1 909 331
Immobilisations en cours	103 312				103 312
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 745 549	317 310	629 243		1 433 616
TOTAL	6 547 510	317 310	631 883	0	6 232 937

5.2.2 Information concernant des éventuelles réévaluations.

NEANT

5.2.3 Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains	1 730	865			2 595
Amortissements constructions	742 109	105 568			847 677
Amortissements installations techniques	75 133	33 291			108 424
Amortissements autres immobilisations	1 732 135	40 597	2 640		1 770 092
TOTAL	2 551 107	180 321	2 640	0	2 728 788

5.2.4 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations corporelles

DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Dépréciations terrains					
Dépréciations constructions					
Dépréciations installations techniques					
Dépréciations autres immobilisations					
Dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	225 000	30 000			255 000
TOTAL	225 000	30 000	0	0	255 000

5.2.5 Détail des immobilisations corporelles en cours

Les immobilisations corporelles en cours en N-1 concernaient les travaux d'aménagement de l'école de Lançon de Provence qui ont été entièrement finalisés au 31/12/2025.

5.2.6 Détail des dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles

	Ventilation dotations aux amortissements de l'exercice			Dépréciations et amortissements dérogatoires	
	Amortissements linéaire	Amortissements degressif	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	7 234				
Immobilisations corporelles	180 462				
Total	187 696	0	0	0	0

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession	Augmentation / diminution par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Participations et créances rattachées	339				339
Prêts	10 350		2 760		7 590
Autres titres immobilisés	4 724	574			5 298
TOTAL	15 413	574	2 760	0	13 227

5.3.2 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations financières

NEANT

5.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

La répartition des échéances des créances est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts (1)	7 590	2 760	4 830
Autres immobilisations financières	5 298		5 298
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	7 167	7 167	
Autres créances	2 336 442	2 336 442	
Charges constatées d'avance	44 182	44 182	
TOTAL	2 400 679	2 390 551	10 128
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice	2 760		

La répartition des échéances des dettes est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Dettes	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
à 2 ans au maximum à l'origine	1 763	1 763		
à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 997	179 997		
Dettes fiscales et sociales	167 633	167 633		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	36 325	36 325		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	385 718	385 718		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	92 418			

5.5 Valeurs Mobilières de Placement

5.5.1 Composition et estimation du portefeuille

Dénominations VMP	Valeur comptable brute	Total au 31/12/25	Total au 31/12/24	Plus ou moins values latentes au 31/12/25
SWISS LIFE CAPI STRATEGIE	1 259 419	1 635 152	1 585 466	375 733
SWISS LIFE CAPI PREMIUM	1 472 250	1 774 363	1 500 727	302 113
TOTAUX	2 731 669	3 409 515	3 086 193	677 846

5.5.2 Tableau de variation des dépréciations des VMP

NEANT

5.6 Comptes de régularisation actif

	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (A)		
Charges d'exploitation	44 182	37 204
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	44 182	37 204
PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients, adhérents, usagers et comptes rattachés	660	720
Autres créances (dont subventions à recevoir)	175 424	281 572
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 324	7 543
TOTAL	176 084	289 835

5.7 Fonds propres

5.7.1 Tableau de variation des fonds propres

La variation des fonds propres de l'exercice pour les entités faisant appel public à la générosité est la suivante :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	8 763 717	428 622	428 622					9 192 339
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	428 622	-428 622	-428 622	1 956 795	1 956 795	1 956 795		1 956 795
Situation nette								
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	125 927			54 651		29 998		150 580
Provisions réglementées								
TOTAL	9 318 266	0	0	2 011 446	1 956 795	1 986 793	0	11 299 714

5.7.2 Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat comptable définitivement acquis au 31/12/2024 s'effectue en fonds statutaires.

5.7.3 Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité

NEANT

5.7.4 Subventions d'investissement

Nature de la subvention/Financier	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentation	Quote-part de subventions virées au compte de résultat (Compte 747)	Transfert	Valeur nette en fin de l'exercice
Cannes, minitacts et Bmobs	123 998	54 651	29 766		148 883
Aménagement de poste	1 929		232		1 697
TOTAL	125 927	54 651	29 998	0	150 580

5.8 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Virement de poste à poste	Provisions en fin d'exercice
			Part utilisée	Par non utilisée		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57 838	11 237	0	4 376	0	64 699
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour risques d'emploi						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour charges sur legs et donations						
Provisions pour IFC	43 130	7 556		317		50 369
Provisions pour impôts						
Autres provisions pour charges	14 708	3 681		4 059		14 330
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	291 509	30 000	0	0	0	321 509
sur immobilisations:						
incorporelles						
corporelles	225 000	30 000				255 000
financières						
sur stocks et en cours						
sur comptes clients et comptes rattachés						
autres provisions pour dépréciation	66 509					66 509
TOTAL	349 347	41 237	0	4 376	0	386 208

Dont dotations :

D'exploitation : 41 237

Financières : 0

Exceptionnelles : 0

Dont reprises :

D'exploitation : 4 376

Financières : 0

Exceptionnelles : 0

5.9 Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations

Les variations des fonds reportés sur libéralités et donations temporaires d'usufruit sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Ressources	Fonds reportés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fonds reportés en fin d'exercice
Donations temporaires d'usufruit				
Donations et legs	1 745 549	317 310	629 243	1 433 616
TOTAL	1 745 549	317 310	629 243	1 433 616

5.10 Tableau de suivi des fonds dédiés

NEANT

5.11 Détail des autres dettes

Nature dettes	Exercice N	Exercice N-1	Variation N/N-1	En %
Associations affiliées à payer				
Legs à reverser				
Rétrocessions Dons associations à reverser				
Autres dettes	9 109	9 256	-147	-1,59%
Détail des Autres dettes	9 109	9 256	-147	-1,59%

5.12 Comptes de régularisation passif

	Montants exercice N	Montants exercice N-1
CHARGES A PAYER		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 763	249
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 354	51 027
Dettes fiscales et sociales	80 995	77 412
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	143 349	128 439
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (A)		
Produits d'exploitations		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0	0

5.13 Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
451610	Contribution de fonctionnement	FFAC	27 438
451660	Contribution de fonctionnement	CANIDEA	2 225
401000	Fournisseurs	FFAC	17 391

5.14 Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice

Conformément à l'article 434-4 du règlement ANC n°2022-04, l'état synthétique de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025 est reproduit ci-dessous :

Etat des contributeurs	Montant total des avantages et ressources
SUISSE	75 870
LUXEMBOURG	150
MONACO	36 337
CANADA	50
PORTUGAL	100
ITALIE	149
TOTAL	112 656

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC n°2022-04 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

6.2 Détail de la rubrique legs, donations et assurances-vie

Le détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat se décompose de la manière suivante.

	Montant de l'exercice N	Montant de l'exercice N-1	Variation N/N-1
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 653 243	682 581	970 662
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations"	298 262	702 815	-404 553
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	946 553	788 048	158 505
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	629 243	78 000	551 243
Total des produits	3 527 301	2 251 444	1 275 857
CHARGES			
Valeurs nettes comptables des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	629 243	117 095	512 148
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 000	225 000	-195 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	317 310	674 299	-356 989
Total des charges	976 553	1 016 394	-39 841
Solde de la rubrique	2 550 748	1 235 050	1 315 698

6.3 Détail et variation des produits d'exploitation

	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent	Variation N/N-1
Cotisations	320	320	0
Ventes de biens et services	273 859	197 292	76 567
Concours publics et subventions d'exploitation			
Dons manuels	1 553 749	1 453 405	100 344
Mécénat	927	18 035	-17 108
Legs, donations et assurances-vie	1 951 506	1 385 396	566 110
Contributions financières	275 000	98 000	177 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	4 376	3 410	966
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	946 736		946 736
Utilisations des fonds dédiés	629 243	78 000	551 243
Quote part de subventions virée au résultat	29 998		29 998
Autres produits d'exploitation	5 539	369	5 170
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5 671 253	3 234 227	2 437 026

6.4 Détail des subventions d'exploitation

NEANT

6.5 Concours publics

NEANT

6.6 Aides financières accordées

NEANT

6.7 Contributions volontaires en nature

- Bénévolat

	Situation en N	Situation en N-1	Variation N/N-1
Nombre de personnes concernées	204	145	59
Nombre d'heures effectuées	78 657	4 114	74 543
Valorisation des heures effectuées	1 121 334	56 694	1 064 640

Afin que l'évaluation du bénévolat soit au plus proche de la réalité économique, le temps des familles d'accueil a été intégré dans l'évaluation.

- Mise à disposition de personnes

	Situation en N	Situation en N-1	Variation N/N-1
Nombre de personnes concernées	1	1	0
Nombre d'heures effectuées	33	456	-423
Valorisation des heures effectuées	1 372	18 804	-17 432

- Mise à disposition gratuite de locaux et/ou de terrains

Le département des Alpes-Maritimes a mis à disposition de l'association des locaux d'une superficie de 570 m2 et des terrains d'une superficie de 4 6700 m2. L'ensemble est situé sur la commune d'Eze dans le Parc Naturel Départemental de la Grande Corniche. L'association a installé un centre d'éducation.

La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement par période annuelle.

6.8 Tableau des engagements de crédit-bail

NON SIGNIFICATIF

6.9 Formation du résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	26 247	32 405
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions des VMP et d'instruments de trésorerie		
<i>Total des produits financiers</i>	26 247	32 405
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	185	587
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
<i>Total des charges financières</i>	185	587

6.10 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		840 082
CHARGES EXCEPTIONNELLES		160 477
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	679 605

6.11 Comptes de produits et charges relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
708100	Remboursement frais de formation	FFAC	107 515
708200	Remboursement frais	FFAC	19 765

6.12 Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires :

- ✓ Contrôle légal des comptes : 12 000 €
- ✓ Services autres que la certification des comptes : 0 €

Soit un total de 12 000 € figurant au compte de résultat de l'exercice N

6.13 Transactions avec les tiers

NEANT

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Ventilation de l'effectif salarié de l'association

Catégories	Effectif salarié de l'exercice	Effectif salarié de l'exercice précédent
Cadres	3	3
Agent de maîtrise et techniciens		
Employés	16	15
Ouvriers		
TOTAL	19	18

7.2 Rémunération des dirigeants salariés et élus

7.2.1 Rémunération des dirigeants salariés

NEANT

7.2.2 Rémunération des dirigeants élus

NEANT

7.3 Informations relatives aux chiens

- ✓ Nombre de chiens éduqués dans l'année : 17
- ✓ Nombre de chiens en cours de formation : 18
- ✓ Nombre de chiens remis dans l'année : 16

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements donnés et engagements reçus

Les engagements hors bilan recensés sont synthétisés dans le tableau suivant :

DONNES	Exercice	Exercice précédent
Effets remis à l'escompte non échus		
Garanties, avals et cautions données		
Engagements financiers divers	0	92 417
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)		
Redevances de crédit-bail mobilier et immobilier	25 124	7 172
Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres		
Fonds propres accordés avec droit de reprise		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	25 124	99 589
RECUS	Exercice	Exercice précédent
Dons en nature destinés à être cédés	1 433 616	1 745 549
Créances assorties de garanties: legs acceptés par le CA en attente de réalisation	2 057 920	1 767 240
Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune		
Garanties, cautions obtenues		
Fonds propres reçus avec droit de reprise		
Biens reçus par legs, donations et assurances-vie		
Autorisation de découverts		
Autres informations significatives		
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	3 491 536	3 512 789

8.2 Suivi des dons en nature restant à vendre

Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre					
Dons en nature	A nouveau (stock initial)	Entrées	Utilisés	Vendus	Solde (stock final)
BIENS IMMOBILIERS	1 745 549	317 310		629 243	1 433 616
Total	1 745 549	317 310		629 243	1 433 616

9. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

9.1 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 a instauré le CROD à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	320	320	320	320
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 453 405	1 453 405	1 553 749	1 553 749
- Legs, donations et assurances-vie	1 385 396	1 385 396	1 951 506	1 951 506
- Mécénat	18 035	18 035	927	927
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	880 305	880 305	1 035 985	1 035 984
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	98 000		275 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	167 908		213 486	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	21 934		29 998	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 410	3 410	4 376	4 376
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	78 000	78 000	629 243	629 243
TOTAL	4 106 713	3 818 871	5 694 590	5 176 105
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 980 815	1 980 815	1 864 351	1 864 351
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	679 053	679 053	795 537	795 537
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	208 692	208 692	114 225	114 225
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 864	10 864	11 237	11 237
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	7 273		5 892	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES	674 299	674 299	317 310	317 310
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
7.1 Autres produits liés à la générosité du public	117 095	117 095	629 243	629 243
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public				
TOTAL	3 678 091	3 670 818	3 737 795	3 731 903
EXCEDENT OU DEFICIT	428 622	148 053	1 956 795	1 444 202

LACOSTE EXPERTISE ET CONSEIL		LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES PCAC		
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	56 694	56 694	1 121 334	1 121 334
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits par origine	56 694	56 694	1 121 334	1 121 334
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	56 694	56 694	1 121 334	1 121 334
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
Total des charges par destination	56 694	56 694	1 121 334	1 121 334

9.2 Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Le tableau ci-dessous permet d'effectuer un rapprochement entre les produits et charges figurant au compte de résultat et les produits et charges renseignés dans le CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnem ent	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôts sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises					9 456,00								9 456,00
Variation de stock					15 397,19								15 397,19
Achats de mat. Approv.	49 566,98												49 566,98
Variation de stock	915,63												915,63
Autres achats et charges externes	749 884,41				621 249,80		53 078,16						1 424 212,37
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés	56 805,90				5 670,64		1 798,60						64 275,14
Salaires et traitements	574 918,91				99 151,13		39 998,76						714 068,80
Charges sociales	223 165,01				38 487,27		15 526,23						277 178,51
Dotations aux amortissements et dépréciations	208 398,02				5 892,52		3 405,87						217 696,41
Dotations aux provisions								11 237,03					11 237,03
Reports en fonds dédiés										317 309,70			317 309,70
Autres charges	696,48				232,16		232,17						1 160,81
Charges financières							184,96						184,96
Charges exceptionnelles											629 243,00		629 243,00
Participation des salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices									5 892,00				5 892,00
TOTAL	1 864 351,34	0,00	0,00	0,00	795 536,71	0,00	114 224,75	11 237,03	5 892,00	317 309,70	629 243,00	0,00	3 737 794,53

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole	1 121 334				1 121 334
TOTAL	1 121 334	0	0	0	1 121 334

10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 modifie la méthode d'établissement des comptes sociaux depuis le 1^{er} janvier 2020.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2024	31/12/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2024	31/12/2025
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	320	320
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	2 097 910	2 493 595	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 453 405	1 553 749
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	1 385 396	1 951 506
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	18 035	927
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	880 305	1 035 985
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	679 053	795 537			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	208 692	114 225			
TOTAL DES EMPLOIS	2 985 655	3 403 357	TOTAL DES RESSOURCES	3 737 461	4 542 487
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	10 864	11 237	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 410	4 376
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	674 299	317 310	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	78 000	629 243
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	148 053	1 444 202	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	3 818 871	5 176 106	TOTAL	3 818 871	5 176 106
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 149 250	1 745 549
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	148 053	1 444 202
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	448 246	-1 756 135
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 745 549	1 433 616

10.1 Principes généraux d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources englobe l'ensemble des ressources et des emplois. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et d'autre part, les ressources inscrites par nature sans compensation possible entre les deux.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour :

- ✓ Donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois ;
- ✓ Expliquer l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- ✓ Permettre un suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours.

Le total des ressources correspond au total des produits du compte de résultat, et celui des emplois, à celui des charges du compte de résultat, mais avec des ventilations analytiques propres au compte d'emploi.

Les colonnes 1 & 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat. Le total des débits et des crédits du CER est égal au total des débits et des crédits du compte de résultat.

Les ressources par origine sont présentées selon la ventilation suivante :

- ✓ Ressources liées à la générosité du public ;
- ✓ Reprises sur provisions et dépréciations ;
- ✓ Utilisations des fonds dédiés antérieurs ;

Les emplois par destination sont présentés selon la ventilation suivante :

- ✓ Missions sociales ;
- ✓ Frais de recherche de fonds ;
- ✓ Frais de fonctionnement ;
- ✓ Dotations aux provisions et dépréciations ;
- ✓ Reports en fonds dédiés de l'exercice

Sous la rubrique « missions sociales », sont uniquement présentées les dépenses des activités qui relèvent des statuts et qui ont pour but l'éducation et la remise de chiens guides d'aveugles.

Dans le compte d'emploi, sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs.

10.2 Tableau de passage du compte de résultat au CER

La ventilation des dépenses de l'association dans le compte d'emploi s'effectue grâce à la comptabilité analytique avec pour objectif le respect de la volonté des donateurs, notamment en n'affectant pas de charges de frais de fonctionnement général dans les rubriques « missions sociales » et « frais de recherche de fonds ».

Sous la rubrique « missions sociales », sont rattachées les dépenses suivantes :

- Les frais d'entretien des chiens (alimentation, matériels, soins...)
- Les dépenses liées aux déplacements des salariés notamment pour l'éducation des chiens
- Les charges de personnel relatives aux missions sociales
- Les dotations aux amortissements des investissements liés aux missions sociales

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

De même, les frais généraux indirects et les frais de communication, hors dotations aux provisions, sont systématiquement imputés en totalité sous la rubrique « frais de fonctionnement ».

Tableau de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

EMPLOIS NATURE DE CHARGE	TOTAL A VENTILER	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Dotation provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	TOTAL VENTILE
		Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche des autres fonds privés	Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
Charges externes	1 499 548	800 367		646 103			53 078			1 499 548
Impôt et taxes	64 275	56 808		5 671			1 798			64 276
Salaires et charges sociales	991 247	798 084		137 638			55 525			991 247
Autres charges	1 161	696		232			233			1 161
Subventions versées										0
Dotations aux provisions et amortissements	228 933	208 398		5 893			3 406	11 236		228 933
Charges financières et exceptionnelles	629 428						185		629 243	629 428
Engagements à réaliser sur ressources affectées	317 310								317 310	317 310
Total rubrique des emplois	3 731 902	1 864 351	0	795 537	0	0	114 226	11 236	946 553	3 731 902

10.3 Ressources collectées sur N au compte de résultat

Les ressources de l'association sont constituées à 91 % des produits issus directement de la générosité du public et à 9 % d'autres produits, notamment de contributions de fonctionnement de la FFAC.

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public de l'exercice 2025 se décomposent comme suit:

- Les collectes et dons : 1.553.749 €
- Les legs perçus sur opération clôturées : 298.262 €
- Les contrats d'assurance sur opérations clôturées : 1.653.243 €

Autres produits liés à l'appel de la générosité du public

Ces autres produits correspondent, comme les exercices précédents, aux cotisations des adhérents et aux ventes des objets publicitaires lors des manifestations faites par l'Association et aux cessions d'immeubles reçus en legs.

Autres fonds privés

Ces fonds proviennent en partie de la FFAC et sont destinés à financer les dépenses liées à la formation des élèves éducateurs et moniteurs, au soutien de la mission sociale de l'association.

Ces autres fonds privés s'élèvent en 2025 à 304.998 €.

Subventions

Le montant de la quote part des subventions d'investissement virées au résultat au titre de 2025 s'élève à 29.998€.

10.4 Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures

Le CER reprend en "A nouveau" sur la ligne « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice

10.5 Emplois de l'exercice du CER

Faits relatifs aux missions sociales

Les dépenses liées aux missions sociales, qui s'élèvent à 1.864.351 € se décomposent principalement comme suit :

- Les achats et charges externes dont entre autres les frais d'entretien des chiens : 800.367 €
- Les impôts et taxes : 56.806€
- Les charges de personnel relatives aux missions sociales : 798.084 €
- Les dotations aux amortissements et aux provisions liés aux missions sociales : 208.398 €
- Les charges diverses : 696 €.

Faits relatifs à la recherche de fonds

Ces frais comprennent principalement des charges de personnel affectées à l'appel, au traitement des dons et legs et à la communication, et aux frais des campagnes publicitaires lancées sur l'exercice.

Frais de fonctionnement

Ces frais s'élèvent à 114.225 €. Ils se composent principalement de :

- Charges de personnel liées au fonctionnement de l'Association pour 55.525 €
- Charges externes (fournitures, entretien, honoraires...) pour 58.233 €.

10.6 Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2025

Les produits de l'association proviennent exclusivement des ressources collectées auprès du public, par conséquent, les ressources et les emplois du CER correspondent aux produits et aux charges du compte de résultat.

La colonne ressources du tableau est subdivisée pour isoler et reconstituer les ressources collectées auprès du public corrigé du montant de la variation des fonds dédiés.

La colonne emplois est également subdivisée pour faire apparaître les emplois au cours de l'exercice des seules ressources collectées auprès du public. Le total de ces emplois s'élève pour l'exercice 2025 à 3.403.357 €.

10.7 La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public

La colonne emplois comprend également la part des immobilisations brutes d'un montant significatif financées sur l'exercice par les ressources collectées auprès du public. Leur montant s'élève en 2025 à 320.194 €.

10.8 Suivi des ressources collectées auprès du public (T7)

Le solde disponible des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées sur l'exercice (T7) sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

La méthode de calcul de ce solde est la suivante :

- T1 – Ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées
- (+) T2 – Ressources collectées auprès du public
- (+) T4 – Variation des ressources collectées auprès du public comptabilisées en fonds dédiés
- (-) T6 – Total emploi financés par les ressources collectées auprès du public
- (=) T7 – Solde disponible au 31.12.2025